Règlement intérieur et Modalités d'Inscriptions 2022-2023

Accueil des enfants scolarisés de 3 à 12 ans.

Espace Virginie DEDIEU
et Annexe Les PINS

Mercredis hors vacances scolaires
Petites et grandes vacances scolaires.

Accueil des Jeunes de 11 à 17 ans.

Espace Virginie DEDIEU

Vacances Scolaires
Hors Vacances de Fin d'année
et 1ère et 2ème semaines d'août.

L'accueil est de 7h30 à 9h00, les activités de 9h à 17h00 et l'accueil du soir de 17h00 à 18h30.

Fonctionnement : **Seulement en journée complète.**

Les enfants scolarisés en 6ème sont accueillis uniquement pendant les vacances scolaires.

1. Créer un « Dossier ALSH-EJ 2022-2023 »

Il s'agit d'un **Dossier de pré-inscription** à établir **une fois par année scolaire et par enfant.** Il permet à votre enfant d'accéder à toutes les activités proposées par l'ALSH ou l'Espace Jeunes dans l'année mais ne dispense pas de la démarche d'inscription.

Pour le créer… rendez-vous sur votre Espace Citoyens :
Identifiez-vous, cliquez sur **« Créer une inscription** » puis sélectionnez « Dossier ALSH- EJ 2022-2023 »
Glissez les pièces suivantes pour compléter le dossier :

- ✓ **Fiche unique de renseignements** : si vous ne l'avez pas déjà fourni lors des inscriptions périscolaires (restauration et/ou garderie). La fiche est téléchargeable sur la première page du dossier en ligne.
- ✓ **Attestation d'assurance extrascolaire** : responsabilité civile et individuelle accident 2022-2023
- ✓ **Carnet de Vaccination :** scan des toutes les pages des vaccinations faites par votre enfant.
- ✓ **Justificatif de domicile de moins de 3 mois** : facture d'électricité, eau, quittance de loyer.
- ✓ **Avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021** : possibilité de l'envoyer postérieurement par mail le tarif sera mis à jour lors de la réception. À défaut de présentation le tarif le plus élevé sera appliqué.

Pour les enfants ayant un PAI, des allergies **alimentaires/médicamenteuses ou un traitement en cours, il est indispensable de prendre contact avec la direction de l'ALSH / Espace Jeunes au** 06.22.07.43.26

2. Faire une demande d'inscription

Aux dates et heures informées sur le **calendrier annuel d'inscriptions ci-après**, un **bulletin d'inscription** est mis en ligne sur votre Espace Citoyens. Il est à renseigner nominativement **pour chaque enfant**.

Cliquez sur « **Créer une inscription** » et sélectionnez le bulletin de la période souhaitée : **Mercredis ou Vacances Scolaires.**
Pour les familles n'ayant pas d'accès Internet : Un accueil est prévu de 10h à 12h en mairie, le premier jour de l'inscription.

Complétez le bulletin d'inscription et **renseignez les dates de réservation**. Il est obligatoire de **réserver au minimum deux jours** pour chaque semaine. Tout bulletin sans réservation sera annulé.

Validation de la demande : Votre bulletin sera traité dans les 5 jours ouvrés et une réponse sera mentionnée sur votre Espace Citoyens sur **« Echanges à lire »**. En cas d'indisponibilité de place, l'enfant est d'office inscrit sur liste d'attente.

Les demandes au-delà de la période d'inscription seront traitées par l'équipe de direction en fonction des places disponibles seulement si le dossier 2022-2023 est complet.

A savoir : Le projet pédagogique est consultable sur place. Les enfants sont tenus d'être présents sur la journée. L'encadrement des enfants est assuré par des animateurs diplômés selon la législation en vigueur.

3. Modifier et/ou annuler vos réservations

Pour les vacances Scolaires

Les demandes de modifications s'effectuent **sur votre Espace Citoyens seulement pendant la période** d'inscription, rubrique **« Mes Réservations »**. Un prolongement est prévu **par mail uniquement pour les réservations en août**.

Pour les Mercredis

Les dates de présence de l'enfant doivent être **réservées obligatoirement sur l'Espace Citoyens** au plus tard en début de chaque mois selon le rythme choisi. Les **demandes exceptionnelles** d'annulation ou de réservation peuvent être faites **au plus tard le mercredi de la semaine précédente uniquement** sur votre Espace Citoyens.
Il convient de noter que 3 absences non justifiées/signalées peuvent entraîner la résiliation de l'engagement.

Pour toute inscription **le dossier ALSH-EJ 2022-2023 de l'enfant doit être déposé au plus tard la veille à l'ouverture des inscriptions.**

Toute annulation hors délai entraîne la facturation des jours réservés. Un remboursement partiel de la journée est possible sous présentation d'un justificatif valable dans les huit jours.

Les Tarifs

Le tarif est calculé selon le QF = 1/12ème du revenu fiscal de référence / nombre de parts.

Tranches selon le QF	**Participation pour une journée ALSH repas et goûter compris.** En cas d'absence et sous présentation d'un certificat sous 8 jours, la facturation de la journée est partielle soit 5,64 € correspondant aux frais de repas.				**Participation pour une journée Espace Jeunes repas et goûter non fournis.** Journée remboursée sous présentation d'un certificat médical sous 8 jours.			
	Tarif par enfant commune	Participation de la commune par enfant	Hors Commune hébergés	Hors Commune	Tarif par enfant commune	Participation de la commune par enfant	Hors Commune hébergés	Hors Commune
QF ≤ 460€	7,70€	40.80€	15,00€	19,00€	3,80€	28.90€	9,80€	19,00€
461€ ≤ QF ≤ 610€	11,50€	37€			4,90€	27.80€		
611€ ≤ QF ≤ 800€	13,00€	35.50€			6,50€	26.20€		
801€ ≤ QF ≤ 1050€	14,30€	34.20€			8,70€	24€		
1051€ ≤ QF ≤ 1500€	14,50€	34€			9,20€	23.50€		
QF > 1500€	15,00€	33.50€		21,00€	9,80€	22.90€		21,00€

LE CALENDRIER ANNUEL 2022-2023

Vacances Scolaires	**Ouverture des inscriptions en ligne à partir de 10h00 Guichet Mairie de 10h à 12h**	**Remise du dossier avant le* :**	**Clôture et date limite de modifications des réservations**
Automne 2022 Du 24/10 au 04/11	Samedi 24 septembre	23/09/2022	Dimanche 9 octobre
Fin d'Année 2022 Du 19/12 au 02/01/2023	Samedi 19 novembre	18/11/2022	Dimanche 04 décembre
Hiver 2023 Du 13/02 au 24/02	Samedi 14 Janvier	13/01/2023	Dimanche 29 janvier
Printemps 2023 Du 17/04 au 28/04	Samedi 18 mars	17/03/2023	Dimanche 02 avril
Eté 2023 Du 10/07 au 01/09	Samedi 13 mai	12/05/2023	**Juillet - Août :** Dimanche 18 juin. **Août :** Dimanche 9 juillet **uniquement par mail.**
***Toute demande sans dossier annuel d'inscription complet sera traitée à la clôture des inscriptions et en fonction des places disponibles.**			
Inscriptions pour les Mercredis 2023-2024	**Le Samedi 03 juin 2023 à partir de 10h00 sur votre Espace Citoyens. Guichet Mairie : de 10h à 12h00**		

LES CONTACTS

Secrétariat Animation - Modalités Administratives

Service scolaire
Place de l'hôtel de ville
13320 Bouc Bel Air
04.42.94.93.04

secretariatanimation@boucbelair.fr

Renseignement, inscriptions, justificatif d'absence...

UFCV

Espace Virginie Dedieu
Chemin GABIN / 13320 Bouc Bel Air
ALSH : 06.22.07.43.26 / Espace Jeunes : 07.57.48.15.64

al.boucbelair@ufcv.fr

Accueil de l'enfant, projet pédagogique, réservation hors période d'inscription, santé...

Régie Unique
Service Scolaire / Mairie de Bouc Bel Air
04.42.94.93.76
scolaire@boucbelair.fr

Facturation / Paiement / Attestation

Vos factures sont disponibles le 15 du mois sur votre Espace Citoyens. Le règlement s'effectue en ligne par carte bancaire. Pour les règlements par chèque, espèce et ANCV, un guichet est disponible, en mairie, du lundi ou vendredi de 8h à 16h30.